

Raymundus Iohannis de Abia

Préambule du copiste Doat :

[Doat XXIII, f°260 r°] Deposition de Raymond Jean de Abia contenant diverses courses qu'il fit avec Bernard de la Mothe et ses compagnons herétiques de Villemur à Montauban et de la a Moissac et a plusieurs autres lieux où ils prêchèrent et firent leurs adorations et où Bernard de Castnac, Miro de Campo Longo, Amelius de Durfort, Guillaume [f°260 v°] de Villeneuve et Raymond de Josa et plusieurs autres chevaliers les visiterent et assisterent a leurs predications et adorations.
12 Kalendas Martii 1238.

Anno Domini millesimo ducesimo tricesimo octavo, duodecimo kalendas martii, Raymundus Iohannis de Abia, nepos Iohannis Seminoret, requisitus de ueritate dicenda de se et de aliis tam uiuis quam mortuis super crimine heresis et ualdensis, testis iuratus, dixit se uidisse apud Uilamur, in diocesi Tholosana [f° 261 r°] Bernardum de la Mota et socios suos hereticos in domo Petri de Cos predicantes ibi quorum predicationi interfuerunt ipse testis et Petrus de Cos qui tunc temporis erat infirmus dicit etiam quod inde uenerunt ipsi heretici et ipse testis cum eis in domun d'En Guinha ubi stabant prefati heretici, et ipse testis ibi adorauit eosdem hereticos dicendo « Benedicite » ter flexis genibus ante ipsos et addendo post ultimum « Benedicite » : « Senior pregat Deu per aquest pecador que adducat me ad bonum finem », et hereticis respondentibus in quolibet « Benedicite » : « Deus uos benedicat », et addentibus post ultimum « Benedicite » « Deus sit rogatus ».
Dixit etiam se uidisse quod Brus Pairaudus de Uilamur uenit ibi ad uidendum [f° 261 v°] dictos hereticos et adorauit eos ut predictum est.
Dixit etiam quod ibi uenerunt similiter ad uidendum ipsos hereticos Bernardus Grau et Petrus Raymundus Pagani de Uilamur et adorauerunt ipsos hereticos ut superius continetur.
Dicit quod Rogafres et Alamanda soror eius uenerunt similiter in domun predictam ad uidendum ipsos hereticos et adorauerunt ipsos ut predictum est.
Dicit etiam quod prefati heretici et ipse testis cum eis uenerunt inde in domun Bernardi Fabri stiuanii et ibi ipse Bernardus Faber et Guillelma uxor eius adorauerunt ipsos hereticos quo facto heretici et ipso testis exiuerunt inde et uenerunt in domun Isarnis de Sancto Michaelis militis et fuerunt ibi per septem dies [f° 262 r°] et ibi uenerunt ad uidendum ipsos hereticos Brunus Gairaudi et Bernardus Grail et Petrus Raymundus Pagani et Rogafres et Alamanda soror eius et Bernardus de Penia Fossor et Bernardus Faber et Guinha et uxor eius Abalmus, et alii quorum nomina ignorat et ibi omnes tam ipse testis quam alii adorauerunt dictos hereticos. De tempore quod sunt sexdecim uel septemdecim anni.

Raymond Jean, d'Albi

Préambule du copiste Doat :

Déposition de Raymond Jean d'Albi contenant divers déplacement qu'il fit avec Bernard de Lamothe et ses compagnons hérétiques, de Villemur à Montauban et de là à Moissac, ainsi qu'à plusieurs autres lieux où ils prêchèrent et firent leurs adorations, et où Bernard de Cazenac, Mir de Camplong, Amiel de Durfort, Guillaume de Villeneuve, Raymond de Josa et plusieurs autres chevaliers, les visiterent et assisterent à leurs prédications et adorations.
Le 12 des calendes de mars 1238

En l'an du Seigneur 1238, le 12 des calendes de mars¹, Raymond Jean d'Albi, neveu de Jean Seminoret, requis de dire la vérité sur soi et sur les autres, tant les vivants que les morts, sur le crime d'hérésie et valdéisme, témoin juré, a dit que : Il vit à Villemur, dans le diocèse de Toulouse, Bernard de Lamothe et ses compagnons, hérétiques, qui prêchaient dans la maison de Pierre de Còs². Assistèrent à cette prédication : le témoin et Pierre de Còs qui alors était malade à cette époque.
Il dit encore que de là, ces hérétiques, le témoin avec eux, vinrent dans la maison de messire Guignes où demeuraient les hérétiques susmentionnés. Là, le témoin adora ces mêmes hérétiques en disant « Bénissez », trois fois les genoux fléchis devant eux, et il ajoutait après le dernier « Bénissez » : « Seigneur, Priez Dieu pour ce pécheur³, qu'il me conduise à bonne fin ». Les hérétiques répondaient à chaque « Bénissez » : « Dieu vous Bénisse » et ils ajoutaient après le dernier « Bénissez » : « Dieu en soit prié ».
Il a dit aussi que : Il vit que Bru Pairaude, de Villemur, y vint voir lesdits hérétiques et les adora, comme il a été dit.
Il a dit encore que : Bernard Grail et Pierre-Raymond Pagan, de Villemur, vinrent également dans la maison susmentionnée pour voir ces hérétiques et ils les adorèrent, comme il est contenu plus haut.
Il dit que Rogafres et Alamande, sa sœur, vinrent également dans cette maison pour voir ces hérétiques et ils les adorèrent, comme il a été dit.
Il dit encore que de là, les hérétiques susmentionnés, le témoin avec eux, vinrent dans la maison de Bernard Fabre, charron⁴, et là, ce Bernard Fabre et Guillemette, son épouse, adorèrent ces hérétiques. Cela fait, les hérétiques, le témoin avec eux, sortirent de là et vinrent dans la maison d'Isarn de Saint-Michel, chevalier. Ils y furent pendant sept jours. Là, vinrent voir ces hérétiques : Brun Gairaud, Bernard Pagan ; Bernard Grail ; Pierre-Raymond Pagan ; Rogafres et Alamande, sa sœur ; Bernard de Pegnafort ; Bernard Fabre ; Guignes et son épouse, Blanche ; et d'autres dont il ignore les noms. Là, tous, autant le témoin que les autres, adorèrent lesdits hérétiques. Il y a seize ou dix-sept ans⁵.

1. 21 mars 1239. Ce calendrier fixe le nouvel an à pâques. L'année 1238 de ce calendrier correspond à la période située entre le 4 avril 1238 et le 26 mars 1239.

2. Còs désigne en occitan une hauteur ou une colline.

3. Cette première partie de la phrase est en occitan dans le texte.

4. Traduction incertaine du mot stiuanii dans le texte latin. Nous l'avons rapproché au latin stiua qui désigne le manche de la charrue. Il s'agit peut-être du métier qui consistait à confectionner les pièces en bois des charrues. Faute de mieux, nous avons traduit par charron.

5. C'est-à-dire, en l'an 1221 ou 1222 de ce calendrier, ce qui correspond, selon notre calendrier, aux périodes situés, soit entre le 11 avril 1221 et le 2 avril 1222, soit entre le 3 avril 1222 et le 22 avril 1223.

Item dicit quod de Castro de Uilamur prefati heretici et ipse testis cum eis uenerunt apud Montem Albanum et ibi intrauerunt domum Iohanne de Auignone matris Boneti de Auignone de Mocpestler, et socie sue hereticarum et fuerunt ibi per duos uel tres dies et ibi uenerunt ad uidendum ipsos [f° 262 v°] hereticos Guillelmus Aribertus et Engelbaudus fratres et uxores eorum Dulcia et Folcauda et filius Bernardi Capellis et ibi omnes adorauerunt ipsos hereticos ut predictum est.

Dicit etiam quod inde ipse testis et ipsi heretici cum eo uenerunt in domum Engelbaudi et comederunt et iacuerunt ibi et ipse testis cum eis et Engelbaudus et uxor eius Dulcia in eadem mensa et tunc heretici benedixerunt panem more suo de quo comederunt omnes qui erant ad mensam et in quolibet cibario nouiter sumpto et potu dicebant « Benedicite » et heretici respondebant « Deus uos benedicat ».

Dicit etiam quod ibi Engelbaudus et uxor eius Dulcia et soror eius Dulcia que uenerat ibi ad uidendum ipsos hereticos adorauerunt [f° 263 r°] ipsos hereticos ut superius continetur.

Dicit etiam quod inde heretici uenerunt in domum Andreue et filie sue heretice et comederunt ibi ut predictum est, et uenit ibi ad uidendum dictos hereticos Iohanna uxor Guitardi qua adorauit eos ut predictum est. De tempore quando Carcassona fuit obsessa a comite Tholosano.

Item dixit quod de dicta uilla de Monte Albano prefati heretici et ipse testis cum eis uenerunt in uilla de Maissaco et ibi intrauerunt domum Petri Escuderii et ibi comederunt et iacuerunt et ibi uenerunt ad uidendum ipsos hereticos Arnaudus de Mota et Raymundus de la Garda et Iohannes de Garda et Petrus filius Petronille de Bragairaco et Stephanus fratres et [f° 263 v°] erant ibi ipse testis et Petrus Escuderii et Raimundus Escuderii fratres et Guillelma mater ipsorum et ibi omnes tam ipse testis quam alii adorauerunt ipsos hereticos ut predictum est.

Dicit etiam quod inde prefati heretici et ipse testis cum eis uenerunt in domum Arnaudi de Mota et fuerunt ibi per duos uel tres dies et comederunt et iacuerunt et benedixerunt panem de quo comederunt ipse testis et Arnaudus de Mota, et uenerunt ad uidendum eos Raymundus de la Garda et Iohannes de la Garda, et Petrus et Stephanus, Petronille filii de Bragairaco et ipsa Petronilla mater ipsorum et alii de quibus non recordatur et ibi omnes tam ipse testis quam alii adorauerunt ipsos hereticos ut predictum est.

[f° 264 r°] Dicit etiam quod inde uenerunt ipsi heretici et ipse testis cum eis in domum Falqueti et ibi comederunt et iacuerunt et fuerunt ibi bene per tres dies

De même, il dit que : Du castrum de Villemur les hérétiques susmentionnés, le témoin avec eux, vinrent à Montauban et là, ils entrèrent dans la maison de Jeanne d'Avignon¹, mère de Bonnet d'Avignon, de Montpellier, et de ses compagnes, hérétiques. Ils y furent pendant deux ou trois jours.

Là, vinrent voir ces hérétiques : Guillaume Aribert et Engelbaud, frères, et leurs épouses, Douce et Foulcaude ; et le fils de Bernard Capel². Là, tous adorèrent ces hérétiques, comme il a été dit.

Il dit aussi que de là, le témoin, et les hérétiques avec lui, vinrent dans la maison d'Engelbaud³. Ils mangèrent et couchèrent là. Le témoin, Engelbaud et son épouse, Douce, mangèrent avec eux, à la même table, et alors les hérétiques bénirent le pain selon leur rite, que mangèrent tous ceux qui étaient à table, et à chaque sorte de nourriture ou de boisson ingérée, ils disaient : « *Bénissez* », et les hérétiques répondaient : « *Dieu vous bénisse* ».

Il dit aussi que là, Engelbaud et son épouse, Douce, ainsi que sa sœur, Douce, qui était venue là pour voir ces hérétiques, adorèrent ces hérétiques, comme il est contenu plus haut.

Il dit encore que de là, les hérétiques vinrent dans la maison d'Andrée et de sa fille, hérétique, et ils mangèrent là, comme il a été dit. Jeanne, épouse de Guitard, vint là pour voir lesdits hérétiques et elle les adora, comme il a été dit. C'était à l'époque où Carcassonne fut assiégée par le comte de Toulouse⁴.

De même, il a dit que : Depuis ladite ville de Montauban, les hérétiques susmentionnés, le témoin avec eux, vinrent dans la ville de Moissac, et là, il entrèrent dans la maison de Pierre Escudier. Ils y mangèrent et couchèrent. Vinrent là pour voir ces hérétiques : Arnaud de Lamothe, Raymond de la Garde⁵, Jean de la Garde⁶, Pierre, fils de Petronille de Bergerac, et Étienne, frères. Étaient là : le témoin, Pierre Escudier et Raymond Escudier⁷, frères, et Guillemette, leur mère. Là, tous, tant le témoin que les autres, adorèrent ces hérétiques, comme il a été dit.

Il dit aussi que : De là, les hérétiques susmentionnés, le témoin avec eux, vinrent dans la maison d'Arnaud de Lamothe. Ils y furent pendant deux ou trois jours. Ils y mangèrent, couchèrent et bénirent le pain que mangèrent le témoin et Arnaud de la Mothe. Vinrent là pour les voir : Raymond de la Garde et Jean de la Garde ; Pierre et Étienne⁸, fils de Pétronille de Bergerac, cette Pétronille, leur mère, et d'autres dont il ne se souvient plus. Là, tous, tant le témoin que les autres, adorèrent ces hérétiques, comme il a été dit.

Il dit encore que : De là, ces hérétiques, le témoin avec eux, vinrent dans la maison de Falquet et qu'ils y mangèrent et couchèrent. Ils y furent bien pendant trois jours.

1. Jeanne d'Avignon apparaît à deux reprises dans le registre des pénitences de Pierre Cellan, voir Doat XXI, ff° 231 r° et 241 r°. Elle devait être prieure, c'est-à-dire la responsable d'une maison de chrétiennes cathares. Un Jean d'Avignon apparaît également dans ce registre, il était lui aussi chrétien cathare à Montauban. Ils étaient peut-être mari et femme avant d'entrer tout deux dans l'Église cathare. Sur ce dernier voir Doat XXI, ff° 267 r°-v° et ff° 276 v°.

2. Bernard Capel, apparaît dans le registre des pénitences de Pierre Cellan, voir Doat XXI, ff° 229 r.

3. Deux Engelbaud, le père et le fils, apparaissent dans le registre des pénitences de Pierre Cellan pour Montauban. Le premier, doit-être la personne dont il est question ici. Il déclare en effet avoir hébergé chez lui des « hérétiques ». Voir Doat XXI, ff° 275 v° - ff° 276 v°.

4. Le comte de Toulouse, Raymond VII, et le comte de Foix, Roger-Bernard, assiégèrent Amaury de Montfort dans Carcassonne à la fin de l'année 1223. Ne pouvant soutenir le siège, Amaury de Montfort traita avec eux le 14 janvier 1224 et s'en retourna en France.

5. Raymond de la Garde apparaît dans le registre des pénitences de Pierre Cellan, voir Doat XXI, ff° 304 v°.

6. Jean de la Garde apparaît dans le registre des pénitences de Pierre Cellan, voir Doat XXI, ff° 288 r°. Nous savons de lui qu'après sa condamnation par Pierre Cellan en 1241, il partit à Montségur et se fit chrétien cathare. Il fut brûlé avec les autres après la chute de Montségur, en mars 1244.

7. Raymond Escudier apparaît dans le registre des pénitences de Pierre Cellan, voir Doat XXI, ff° 189 v°.

8. Étienne de Bergerac apparaît dans le registre des pénitences de Pierre Cellan, voir Doat XXI, ff° 284 v°.

et fuerunt ibi ad uidendum eos Guillelmus Augerii et Petrus Augerii, fratres, Raymundus de Garda et Petrus de Garda et Petrus Escuderii et Raymundus Escuderii fratres et Petrus et Stephanus filii Petronille de Bragairaco, et ibi omnes tam ipse testis quam alii adorauerunt ipsos hereticos ut predictum est. Dixit etiam quod inde prefati heretici et ipse testis cum eis uenerunt in domum Petronille de Bragairaco et iacuerunt ibi et fuerunt bene per duos dies et fuerunt ibi ad uidendum dictos hereticos de nocte Poncius Guiraudi et Raymundus de Garda et Iohannes de Garda et Petrus Escuderii et [264 v°] Raymundus Escuderii fratres et ibi omnes tam ipse testis quam alii adorauerunt ipsos hereticos, et erant ibi ipse testis et Petronilla de Bragairaco et filii eius Petrus et Stephanus. De tempore pasum minus quo supra.

Item dicit quod inde prefati heretici et ipse testis cum eis uenerunt in Castrum Sarracenum et intrauerunt domum Stephani Sancii et fuerunt ibi per quatuor dies et comederunt et iacuerunt ibi, et fuerunt ibi ad uidendum ipsos hereticos Raymundus de Campaira qui ferebat habitum et crucem hospitalis Sanctis Iohannis et Guillelmus Faber et mater et soror eius Guirauda et ibi omnes tam ipse testis quam alii et Stephanus Sancius adorauerunt ipsos hereticos ut predictum est. Dixit etiam quod inde dicti heretici et ipse testis cum eis uenerunt [f° 265 r°] in domum Guillelmi Fabri predicti et fuerunt ibi circa octo dies et comederunt et iacuerunt ibi, et uenerunt ibi ad uidendum dictos hereticos Bernardus de Castnac miles et Poncius Guitardi. Interrogatus dixit quod non adorauerunt dictos hereticos. Dixit etiam quod uenerunt ibi ad uidendum dictos hereticos Uitalis Guintardi et Raymundus Guillemi de Bareie et frater suus et ibi omnes tam ipse testis quam alii adorauerunt ipsos hereticos ibi. De tempore quod sunt quatuordecim uel quindecim annii et tunc Bernardus de Castnac.

Item dicit quod de Castro Sarraceno uenerunt ipsi heretici et ipse testis cum eis apud Tholosam et ibi intrauerunt domum Sicardi de Gameuilla ante domum Bertrandi de Montibus in qua [f° 265 v°] domo heretici stabant et uenerunt ibi ad uidendum eos Sicardus de Gameuilla et Aymericus de Castro Nouo senior et Constancia uxor eius qua fecit hereticis illa die conuiuuium et Fayens mater Guillemi de Tholosa et alii de quibus non recordatur, et ibi omnes adorauerunt dictos hereticos. Dicit etiam quod inde uenerunt dicti heretici et ipse testis cum eis in uiam de Posa Raiba et intrauerunt domum eiusdam mulieris que fuerat amasia Raymundi Rogerii qui stabat iuata domum Ponci de Capdmer et fuerunt ibi circa octo dies et uenerunt ibi ad uidendum eos Bernardus de Murello uxor eius Na Tholosa et filii eorum et socrus Bernardi de Murello et alii quos non cognouit et ibi omnes adorauerunt ipsos hereticos. Dixit etiam quod [f° 266 r°] prefati heretici et ipse testis cum eis uenerunt in domum Alamanni de Roais et fuerunt ibi per quatuor dies et erat ibi Guilabertus de Castris hereticus. Dixit etiam quod Alamannus de Roais et uxor eius et filii eorum Alamannus et Bec erant in domo predicta et ibi ambo ipse Alamannus de Roais et uxor eius adorauerunt ipsos hereticos ut predictum est.

Furent là pour les voir : Guillaume Augier¹ et Pierre Augier, frères ; Raymond de la Garde et Pierre de La Garde ; Pierre Escudier et Raymond Escudier, frères ; Pierre et Étienne, fils de Pétronille de Bergerac. Là, tous, tant le témoin que les autres, adorèrent ces hérétiques, comme il a été dit. Il a dit encore que : De là, les hérétiques susmentionnés, le témoin avec eux, vinrent dans la maison de Pétronille de Bergerac, et ils y couchèrent. Ils y furent bien pendant deux jours. Furent là pour voir lesdits hérétiques de nuit : Ponce Guiraud ; Raymond de Lagarde et Jean de Lagarde ; Pierre Escudier et Raymond Escudier, frères. Là, tous, tant le témoin que les autres, adorèrent ces hérétiques. Étaient là : le témoin ; Pétronille de Bergerac, et ses fils, Pierre et Étienne. Un peu moins que l'époque précédente².

De même, il dit que : De là, les hérétiques susmentionnés, le témoin avec eux, vinrent à Castelsarrasin et entrèrent dans la maison d'Étienne Sans. Ils y furent pendant quatre jours. Ils mangèrent et y couchèrent. Furent là pour voir ces hérétiques : Raymond de Campaire, qui portait l'habit et la croix des hospitaliers de Saint-Jean ; Guillaume Fabre et sa mère, ainsi que sa sœur Guirauda. Là, tous, tant le témoin que les autres, ainsi qu'Étienne Sans, adorèrent ces hérétiques, comme il a été dit. Il a dit encore que : De là, lesdits hérétiques, le témoin avec eux, vinrent dans la maison du susdit Guillaume Fabre. Ils y furent huit jours environ. Ils mangèrent et y couchèrent. Vinrent là pour voir lesdits hérétiques : Bernard de Cazenac³, chevalier, et Ponce Guitard. Interrogé, il a dit qu'ils n'avaient pas adorés lesdits hérétiques. Il a dit encore que Vital Guitard ; Raymond-Guillaume de Barège, et son frère, étaient venus pour y voir ces hérétiques. Là, tous, tant le témoin que les autres, y adorèrent ces hérétiques. Il y a quatorze ou quinze ans⁴. Et alors Bernard de Cazenac [lacune].

De même, il dit que : De Castelsarrasin, ces hérétiques, le témoin avec eux, vinrent à Toulouse et là, ils entrèrent dans la maison de Sicard de Gameville, devant la maison de Bertrand de Mons, dans laquelle les hérétiques demeuraient. Là, vinrent les voir : Sicard de Gameville ; Aymeric de Castelnaud, le vieux, et Constance, son épouse, qui fit ce jour-là un banquet aux hérétiques ; Fayens, mère de Guillaume de Toulouse ; et d'autres dont il ne se souvient plus. Là, tous adorèrent lesdits hérétiques. Il dit aussi que : De là, les hérétiques, le témoin avec eux, vinrent dans la rue de « Posa Raiba » et ils entrèrent dans la maison d'une femme qui avait été la concubine de Raymond Roger⁵. Elle demeurait revêtue⁶ dans la maison de Pons de Capdmer. Ils furent là huit jours environ. Là, vinrent les voir : Bernard de Muret et son épouse Dame de Toulouse et leur fils et la belle-mère de Bernard de Muret et d'autres qu'ils ne connaissait pas. Là, tous adorèrent ces hérétiques. Il a dit encore que : Les hérétiques susmentionnés, le témoin avec eux, vinrent dans la maison d'Alamand de Roaix. Ils furent là pendant quatre jours et Guilabert de Castres, hérétique, était là. Il a dit aussi que : Alamand de Roaix, et son épouse, ainsi que leurs fils, Alamand et Raymond, étaient dans la maison susdite. Là, tous deux, Alamand de Roaix et son épouse, adorèrent ces hérétiques comme il a été dit.

1. Guillaume Augier apparaît dans le registre des pénitence de Pierre Cellan, voir Doat XXI, f° 286 v°- r°.

2. C'est-à-dire, probablement au début de l'année 1224 de notre calendrier.

3. Seigneur d'Aillac, de Castelnaud et de Montfort, en Périgord. Personnage bien connu de la Croisade.

4. C'est-à-dire, en l'an 1223 ou 1224 de ce calendrier, ce qui correspond, selon notre calendrier, aux périodes situées, soit entre le 23 avril 1223 et le 13 avril 1224, soit entre le 14 avril 1224 et le 29 mars 1225.

5. Il s'agit peut-être de Raymond Roger, comte de Foix.

6. C'est-à-dire, hérétique revêtue, autrement dit chrétienne cathare.

Dicit etiam quod inde prefati heretici et ipse testis cum eis uenerunt in domum domine de Moissaco et comederunt et iacuerunt ibi et erant ibi domina de Maissaco et Na Ondrada filia eius et duo filii dicte Ondrade et Bertrandus et Arnaudus Guillelmii et ibi omnes adorauerunt dictos hereticos. De tempore quatuordecim annii.

Item dicit quod de Tholosa exeuntes prefati [f° 266 v°] heretici et ipse testis cum eis uenerunt in Lantares in forciam Guillelmi Costau et ibi intrauerunt domum quam ibi comstruxerant heretici qui ibi morabantur, et uenerunt ibi ad uidendum ipsos hereticos Guillelmus Costau et uxor eius et Guiraudus Costau filius eorum et filie eorum similiter et ibi omnes adorauerunt ipsos hereticos ut predictum est.

Dixit etiam quod inde uenerunt apud Tarauel et ibi intrauerunt domum de Na Longa de Taruello et comederunt et iacuerunt ibi, et erant ibi domina Longue de Taruello et filii eius Arnaudus Stephani et Galhardus Stephani, et uenerunt ibi ad uidendum eos de dicta forcia quidam quos non cognouit et ibi omnes adorauerunt ipsos hereticos ut predictum est.

Dixit etiam quod inde uenerunt [f° 267 r°] ipsi heretici et ipsi testis cum eis apud Saluetat et ibi intrauerunt domum domine Marchesia de Folcalval socrus Sicardi de Monte Alto et erant ibi domine Marchesia et Gauda nurus eius, et familia eorum, et ibi adorauerunt eos et ibi comederunt prefati heretici et ipse testis cum eis.

Dixit etiam quod ipse testis ibi discessit ab eisdem hereticis et uenit apud Caraman ad Guiraudum de Gordo de Caraman hereticum et diaconum hereticum de Caraman, et fuit cum eodem heretico ipse testis bene per annum unum, et uenerunt de Caraman prefatus Guiraudus de Gordo et socius suos heretici et ipse testis cum eis apud Becedam et intrauerunt domum Guilaberti de Castris heretici et fuerunt ibi per tres dies et uenerunt ibi ad uidendum illos [f° 267 v°] hereticos plures hommes de Beceda inter quos erat [...] alios non cognouit et ibi omnes adorauerunt dictos hereticos.

Dicit etiam quod inde prefati heretici et ipse testis cum eis uenerunt apud Lauracum et intrauerunt domum Raymundi Bernardi diaconi hereticorum, et fuerunt ibi per duos dies et uenerunt ibi ad uidendum dictos hereticos Miro de Campo Longo et Roggerius de [...] et frater Amelii de Bello Fort milites et alii plures quos ipse testis non cognouit et ibi omnes adorauerunt ipsos hereticos. De tempore quod sunt quatuordecim anni et amplius.

Item dicit quod de Lauraco prefati heretici et ipse testis cum eis uenerunt apud Fanum Iouis et uenerunt et intrauerunt domum quam faciebat ibi Guilabertus de Castris hereticus subtus [f° 268 r°] domos Bernardi Hugonis de Festa et fuerunt a principio intrantis quadragesime usque ad medium ipsius quadragesime, et uenerunt ibi ad uidendum eosdem hereticos Petrus de Sancto Michaelo et Isarnus Bernardi de Fano Iouis et Bernardus Hugo de Festa milites et alii plures quorum nomina ignorat et ibi omnes adorauerunt ipsos hereticos. De tempore quod sunt quatuordecim anni et amplius.

Il dit encore que : De là, les hérétiques susmentionnés, le témoin avec eux, vinrent dans la maison de Dame de Moissac, ils mangèrent et y couchèrent. Étaient là : Dame de Moissac et Dame Ondrade, sa fille, et deux fils de ladite Ondrade ; Bertrand et Arnaud-Guillaume. Là, tous adorèrent ces hérétiques. Il y a quatorze ans¹.

De même, il dit que : Les hérétiques susmentionnés, le témoin avec eux, sortirent de Toulouse et ils vinrent en Lantarès, dans la force de Guillaume Coste. Là, ils entrèrent dans la maison qu'avaient construite les hérétiques qui habitaient là. Là, vinrent voir ces hérétiques : Guillaume Coste, son épouse, Guiraud Coste, leur fils, et leurs filles également. Là, tous adorèrent ces hérétiques, comme il a été dit. Il a dit aussi que : De là, ils vinrent au Faget² et là, ils entrèrent dans la maison de Dame Longue de Tarabel³. Ils mangèrent et y couchèrent. Étaient là : Dame Longue de Tarabel et ses fils, Arnaud Étienne et Gaillard Étienne. Là, vinrent les voir des personnes de ladite force qu'il ne connaissait pas. Là, tous adorèrent ces hérétiques comme il a été dit.

Il a dit aussi que : De là, les hérétiques, le témoin avec eux, vinrent à Fourquevaux¹ et là, ils entrèrent dans la maison de Dame Marquèse, de Fourquevaux, belle-mère de Sicard de Montaut. Dame Marquèse et Gaude, sa belle-fille, étaient là, ainsi que leur famille. Là, ils les adorèrent et ils y mangèrent avec ces hérétiques, le témoin avec eux.

Il a dit aussi que : Là, le témoin quitta ces mêmes hérétiques et vint à Caraman, chez Guiraud de Gourdon, de Caraman, hérétique et diacre des hérétiques de Caraman. Le témoin fut avec ce même hérétique pendant une bonne année. De Caraman, le susmentionné Guiraud de Gourdon et son compagnon, hérétiques, le témoin avec eux, vinrent à Labécède⁵ et ils entrèrent dans la maison de Guilbert de Castres, hérétique. Ils y furent pendant trois jours. Là, vinrent voir ces hérétiques plusieurs personnes de Labécède, parmi lesquels il y avait [lacune] et d'autres qu'il ne connaissait pas. Là, tous adorèrent lesdits hérétiques.

Il dit aussi que : De là, les hérétiques susmentionnés, le témoin avec eux, vinrent à Laurac et ils entrèrent dans la maison de Raymond Bernard, diacre des hérétiques. Ils y furent pendant deux jours. Là, vinrent voir lesdits hérétiques : Mir de Camplong, Roger de [lacune] et frère d'Amiel de Belfort, chevaliers, et plusieurs autres que le témoin ne connaissait pas. Là, tous adorèrent ces hérétiques. Il y a quatorze ans et plus⁶.

De même, il dit que : De Laurac, les hérétiques susmentionnés, le témoin avec eux, vinrent à Saint-Paul-Cap-de-Joux, et ils entrèrent dans la maison que construisait là Guilbert de Castres, hérétique, en contrebas des habitations de Bernard-Hugues de Festes. Il y furent du commencement du carême jusqu'à la moitié de ce carême⁷. Là, vinrent auprès de ces mêmes hérétiques : Pierre de Saint-Michel, Isarn Bernard de Saint-Paul-Cap-de-Joux, Bernard-Hugues de Festes, chevaliers, et plusieurs autres dont il ignore les noms. Là, tous adorèrent ces hérétiques. Il y a quatorze ans et plus⁸.

1. C'est-à-dire, en l'an 1224 de ce calendrier, ce qui correspond, selon notre calendrier, à la période située entre le 14 avril 1224 et le 29 mars 1225.

2. Commune de la Haute-Garonne.

3. Commune de la Haute-Garonne.

1 Commune de la Haute-Garonne.

5. Aujourd'hui Labécède-Lauragais, commune de la Haute-Garonne.

6. Sous-entendu quelques temps avant le nouvel an, qui était alors fixé à Pâques, soit le 14 avril 1224 de notre calendrier.

L'époque exprimée doit correspondre au début de notre année 1224.

7. C'est-à-dire les deux premières semaines du carême de l'an 1223 de ce calendrier, ce qui correspond, selon notre calendrier, à la période située entre le 3 mars 1224 et le 17 mars 1224.

8. C'est-à-dire, vers mars 1224, de notre calendrier.

Item dixit quod de Fano Iouis uenerunt ipsi heretici et ipse testis cum eis apud Montem Regalem et ibi intrauerunt domum Petri Duranti diaconi hereticorum de Monte Regali et in mane discesserunt inde et uenerunt apud Podium Audebertus et ibi hospitati fuerunt cum uxoribus Bernardi et Poncii de Uilla Noua filii quomdam Hugonis [f° 268 v°] de Romeges de Monte Regali et ibi comederunt et ibi predicte domine adorauerunt ipsos hereticos, et hoc facto disceserunt inde uenerunt per Aragoniam et intrauerunt domum Alazaue de Aragone et filie eius infante et alterius hereticorum et iacuerunt ibi et uenerunt ibi ad uidendum eos domina Iaura mater Roggerii de Aragone et alia domina de dicto Castro et ibi adorauerunt ipsos hereticos.

Dicit etiam quod inde uenerunt apud Montem Olium et ibi Fabrisa uxor Iauberti de Parazol recepit eos in capite castrum et iacuerunt ibi et ibi dicta Fabrisa adorauit eosdem hereticos. De tempore quo supra.

Item dicit quod de Monto Oliu uenerunt apud Saxiacum et ibi hospitati fuerunt cum Guillelmo Bernardi de Airos et iacuerunt ibi et comederunt, et inde [f° 269 r°] uenerunt in domum Alamanda de Mirouenta et socie sue hereticarum et inde uenerunt in domum Arnaudi Raynaudi et sororis sue et ibi ambe Arnaudus Raynaudi et soror eius adorauerunt ipsos hereticos et inde uenerunt in domum Wuillelmi Bernardi de Ayros et fuerunt ibi per duos dies. De tempore ut supra.

Item dixit quod de Saxiaco uenerunt ipsi heretici et ipsi testis cum eis apud Uerdunum, et ibi hospitati fuerunt in domo duarum mulierum hereticarum et iacuerunt ibi et comederunt et in crastinum discesserunt inde. De tempore ut supra.

Item dicit quod de Uerduno uenerunt ipse testis et alii heretici apud Limosum in redesio et intrauerunt domum duorum pellipariorum hereticorum et ibi iacuerunt per unam noctem et in crastinum [f° 269 v°] discesserunt inde. De tempore parum minus quod supra.

Item dicit quod inde uenerunt prefati heretici et ipse testis cum eis apud Piusanum et intrauerunt domum hereticorum et inuenerunt ibi plures hereticos congregatos usque ad centum inter quos erat Guilbertus de Castris et Poncius Bernardi et Benezet de Termino et Bertandus Martini de Tarauello et Raymundus Agulerii et Bonus Filius de Casser et alii quos ipse testis non cognouit et ibi tunc heretici fecerunt concilium generale in quo concilio heretici de Redesio petierunt et postularunt episcopum sibi dari dicentes quod non erat expediens eis quod pro necessitatibus suis ad irent uel uacarent heretici uel de tholosano uel carcassensi quia nesciebant cui debebant esse submissi uel obediens et [f° 270 r°] aliqui eorum ibant ad hereticos de tholosano alii ad hereticos de carcasses, et ita fuit definitum quod episcopus concederetur eisdem hereticis de Redesio et quod persona assumeretur de hereticis carcassensibus et illi persone prestarent consolamentum et manus impositionem seu ordinationem episcopi hereticorum tholosanorum, quo facto concesserunt prefatis de Redesio Benedictum de Termino in episcopum cui Guilbertus de Castris hereticorum tholosanorum episcopus prestitit consolamentum et manus impositionem seu ordinationem.

De même, il dit que : De Saint-Paul-Cap-de-Joux, ces hérétiques, le témoin avec eux, vinrent à Montréal et là, ils entrèrent dans la maison de Pierre Durant, diacre des hérétiques de Montréal. Le matin, ils partirent de là et vinrent au Pech-Audebert. Là, ils furent hébergés chez les épouses de Bernard et de Ponce de Villeneuve, fils de feu Hugues de Roumege, de Montréal. Ils y mangèrent. Là, les Dames susdites adorèrent ces hérétiques.

Cela fait, ils partirent de là et vinrent à Aragon¹ et ils entrèrent dans la maison d'Alazaïs d'Aragon et de ses filles, toutes gamines, ainsi que d'autres hérétiques. Ils y couchèrent. Là, vinrent les voir : Dame Jora, mère de Roger d'Aragon, ainsi que d'autres Dames dudit castrum. Là, ils adorèrent ces hérétiques. Il dit aussi que : De là, ils vinrent à Montolieu. Là, Fabrisse, épouse de Jaubert de Parazol, les reçurent dans le donjon du castrum et ils y couchèrent. Là, ladite Fabrisse adora ces mêmes hérétiques. Même époque².

De même, il dit que : De Montolieu, ils vinrent à Saissac, et là, ils furent hébergés par Guillaume Bernard de l'Aire. Ils y couchèrent et mangèrent. De là, ils vinrent dans la maison d'Alamande de Mirepoix et de ses compagnes hérétiques. De là, ils vinrent dans la maison d'Arnaud Raynaud et de sa sœur. Là, tous deux, Arnaud Raynaud et sa sœur, adorèrent ces hérétiques. De là, ils revinrent dans la maison de Guillaume Bernard de l'Aire. Ils y furent pendant deux jours. Même époque³.

De même, il dit que : De Saissac, ces hérétiques, avec le témoin, vinrent à Verdun-Lauragais, et là, ils furent hébergés dans la maison de deux femmes hérétiques. Ils y couchèrent et mangèrent. Le lendemain, ils partirent de là. Même époque⁴.

De même, il dit que : De Verdun, le témoin et les autres hérétiques vinrent à Limoux, en Razès, et ils entrèrent dans la maison de deux peaussiers hérétiques. Ils y couchèrent une nuit et le matin ils partirent de là. Un peu moins que l'époque précédemment dite⁵.

De même, il dit que : De là, les hérétiques susmentionnés, le témoin avec eux, vinrent à Pieusse et ils entrèrent dans la maison des hérétiques. Là, ils trouvèrent de nombreux hérétiques réunis, jusqu'à cent, parmi lesquels il y avait : Guilbert de Castres ; Ponce Bernard ; Benoît de Termes ; Bertrand Marty, de Tarabel⁶ ; Raymond Agulher ; Bonfils de Cassès ; et d'autres que le témoin ne connaissait pas. Alors là, les hérétiques firent un conseil général au cours duquel les hérétiques du Razès demandèrent et réclamèrent que leur soit donné un évêque. Ils disaient que ce n'était pas commode pour eux, en cas de nécessité, d'appeler ou d'aller auprès des hérétiques du Toulousain ou du Carcassès, parce qu'ils ne savaient pas à qui ils devaient être soumis ou obéissants. Certains allaient auprès des hérétiques du Toulousain et d'autres auprès des hérétiques du Carcassès. Ainsi, il fut décidé d'accorder un évêque aux hérétiques du Razès, et pour cela, de choisir une personne des hérétiques du Carcassès et de lui donner le Consolament et l'imposition des mains, ou ordination, de l'évêque des hérétiques toulousains. Cela fait, on accorda aux hérétiques du Razès Benoît de Termes comme évêque, auquel Guilbert de Castres, des hérétiques toulousains, donna le Consolament et l'imposition des mains, ou ordination.

1. Commune de l'Aude.

2. C'est-à-dire, vers mars 1224, de notre calendrier.

3. Ibid.

4. Ibid.

5. Il est sous entendu ici, que Pâques, qui fixe la date du nouvel an, vient d'être passé, donc les faits rapportés dans ce paragraphe, se situaient en deçà des quatorze ans avancés précédemment. Autrement dit, il faut situer ces faits vers avril 1225, de notre calendrier.

6. Selon Jean Duvernoy, Bertrand Marty était originaire de Cailhavel et non de Tarabel.

Hoc factu fecerunt Raymundum Agulerium filium maiorem et Petrum Bernardi filium minorem. Dicit etiam quod ibi interfuit Guillelmus de Uillanoua miles senior et alii plures de quibus non [f° 270 v°] recordatur et ibi idem Guillelmus de Uilla Noua et alii adorauerunt eos. De tempore quod sunt tresdecim anni.

Dicit etiam quod ipse testis discessit ab eisdem hereticis cum quibus ibat et uenit ad Petrum de Corona diaconum hereticorum de Catalonia cum quo et socio suo hereticus, ipse testis uenit inde apud Mirapicem et hospitati fuerunt in domo dels Barbas scilicet Berengarii Barba et Petri Barba et comederunt et iacuerunt ibi et erant ibi Berengarius Barba et Petrus Barba fratres et illi duo Barba adorauerunt eos, et in mane discesserunt prefati heretici et ipse testis cum eis et uenerunt apud Quier in Sauartes et ibi hospitati fuerunt in quadam domo magna et ad instanciam Petri de Corona hereticii Arnaudus de Serras de Quier adduxit ibi ad [f° 271 r°] eosdem hereticos Rogerium de Comenge seniore patrem istius qui locutus fuit ibi niuium cum dicto heretico Petro de Corona tamen non adorauit eos ipso teste uidende.

Dicit etiam quod ibi uenerunt plures homines de castro iam dicto ad uidendum ipsos hereticos et Petrus Lombart et Petrus Poncii et alios quos non cognouit ipse testis.

Dicit etiam quod inde uenerunt prefati heretici et ipse cum eis apud Cairol et ibi hospitati fuerunt cum quodam qui hospitabatur et ibi iacuerunt et in mane discesserunt inde et uenerunt apud Iosam et hospitati fuerunt in domo Raymundi de Iosa in capite castrum et fuerunt ibi per quatuor dies et ibi uiderunt eos Raymundus de Iosa et alii milites sui et familia qui adorauerunt ipsos hereticos.

Dicit etiam [f° 271 v°] quod uxor Raymundi de Iosa iacebat tunc temporis in partu.

Dicit etiam quod inde transeunt per Corueriam et per Berga uenerunt inde in montana de Ciurana et ibi steterunt in domo Arnaudi de la Gentis et fuerunt ibi per unum annum et inde prefati heretici et ipse testis cum eis intrabant saepissime uillam de Lerrida sed ignorat nomina illorum quorum domos intrabat unde habebant multa bona prefati heretici.

Dixit etiam quod completo anno illo et facta pace inter Ecclesiam et Regem et Comitem Tholosanum ipse testis discessit apud facis hereticorum et uenit in Lantares,

Cela fait, ils firent Raymond Agulher, fils majeur, et Pierre Bernard, fils mineur. Il dit encore que Guillaume de Villeneuve, chevalier, le vieux, et plusieurs autres dont il ne se souvient plus y assistèrent, et Guillaume de Villeneuve ainsi que les autres les y adorèrent. Il y a treize ans¹.

Il dit encore que : Le témoin quitta ces mêmes hérétiques avec lesquels il allait et il vint auprès de Pedro de Corona, diacre des hérétiques de Catalogne. De là, il vint à Mirepoix, avec cet hérétique et son compagnon hérétique, et ils furent hébergés dans la maison des Barbe, c'est-à-dire Bérenger Barbe et Pierre Barbe. Ils mangèrent et y couchèrent. Il y avait là : Bérenger Barbe et Pierre Barbe, frères, et ces deux Barbe les adorèrent. Le matin, les hérétiques, le témoin avec eux, partirent et vinrent à Quié, en Sabartès. Là, ils furent hébergés dans une grande maison. Sur l'instance de Pedro de Corona, hérétique, Arnaud de la Serre, de Quié, y conduisit auprès des mêmes hérétiques, Roger de Comminges, le vieux, père de celui-ci², qui discuta longuement avec ledit hérétique Pedro de Corona, cependant il ne les adora pas, à la vue du témoin.

Il dit encore que : Là vinrent plusieurs hommes du castrum déjà nommé, pour voir ces hérétiques, ainsi que Pierre Lombard, Pierre Ponce et d'autres, que le témoin ne connaissait pas.

Il dit encore que : De là, les hérétiques susmentionnés, le témoin avec eux, vinrent à Carol³ et là, ils furent hébergés chez un hôtelier et ils couchèrent là. Le matin ils partirent de là et vinrent à Josa⁴, et ils furent hébergés dans le logement de Raymond de Josa⁵, dans le donjon du castrum. Ils y furent pendant quatre jours. Là, les virent : Raymond de Josa ainsi que d'autres, sa famille et ses chevaliers, qui adorèrent ses hérétiques.

Il dit encore que : L'épouse de Raymond de Josa accouchait à cette époque.

Il dit encore que : De là, ils passèrent par Berga et par Cervera, et de là ils vinrent à la montagne de Ciurana. Là, ils demeurèrent dans la maison d'Arnaldo de Lagente⁶. Ils furent là pendant un an. De là, les hérétiques susmentionnés, le témoin avec eux, entraient souvent dans la ville de Lerrida, mais il ignore les noms de ceux chez qui il entrait, et les hérétiques susmentionnés avaient beaucoup de biens de leur part.

Il a dit encore que : À la fin de l'année où la paix avait été faite entre l'Église, le Roi et le Comte de Toulouse⁷, le témoin réchappa au buché des hérétiques⁸ et vint en Lantarés.

1. C'est-à-dire, en l'an 1225 de ce calendrier, ce qui correspond, selon notre calendrier, à la période située entre le 30 mars 1225 et le 18 avril 1226. Contrairement à la date donnée dans les livres d'histoires, le concile de Pieusse n'a pas eu lieu en 1226, mais au printemps 1225.

2. Il doit s'agir d'un sous-entendu désignant le tenant du titre au moment de la rédaction de cette déposition. Se serait alors Roger III, vicomte du Couserans, mais le sous-entendu vise peut-être Arnaud Roger, comte de Pallars et seigneur de Berga. Tous deux étaient les fils de Roger II, de Comminges. C'est ce dernier qui dût parler avec Pedro de Corona.

3. En Cerdagne, Espagne.

4. Dans la sierra de Cadi, Espagne.

5. Il fut condamné post mortem par l'inquisition en 1258. Sa dépouille fut exhumée et brûlée.

6. Bien que cela ne soit pas spécifié ici, nous pensons, à cause du contexte, qu'Arnaldo de Lagente était un chrétien cathare que l'on retrouve en toute fin de déposition, mais avec un nom orthographié de manière différente, de la Senciae au lieu de Legentis. Les divergences d'orthographes des noms propres sont courantes dans les textes médiévaux, mais une telle différence peut être imputée au copiste Doat.

7. Le traité de Meaux-Paris fut signé le 12 avril 1229. La fin de l'année évoquée ici est donc celle de 1229, mais comme celle-ci se terminait alors à Pâques, il faut dater son retour vers avril 1229.

8. Cette phrase est peu explicite, mais elle nous laisse entendre que Jean d'Albi serait resté trois ans en Catalogne auprès de l'ancien Arnaldo de Lagente et de ses compagnons. En fin de déposition, un extrait de sa lettre de réconciliation nous indique qu'il reçut le Consolament des mains de Pedro de Corona et de Bernard de Lamothe, tous deux diacres, bien avant 1230. Cela indique donc, qu'il se fit chrétien cathare en Catalogne, et que suite à un coup de filet de l'inquisition, qui dût capturer Arnaldo de Lagente et ses compagnons et peut-être même Pedro de Corona, il abjura et retourna en Lantarés et il s'y fit reconsoleur. La suite l'indique. Nous sommes hélas peu renseignés sur l'activité de l'inquisition aragonaise et à l'heure actuelle, il n'est pas possible de vérifier si nos déductions sont justes.

et ibi ipse testis infirmatus fuit in quodam manso quod uocatus est Podium Agot et ibi Poncius Guilaberti et socius eius heretici consolati fuerunt et [f° 272 r°] receperunt eundem testem in hunc modum impositis in quodam banco manutergus albis et de super librum quem uocabant lectum quesierunt ad eosdem teste differente a libro aliquantulum utrum uolebat ordinationem damni recipere et ipse testis dixit quod sic, post modum reddidit se Deo et Euangelio et promisit quod ulterius non esset neque comederet sine socio et sine oratione et quod captus sine socio non comederet per triduum neque comederet carnes ulterius neque oua neque caseum nec aliquam uncturam nisi de oleo et piscibus neque mentiretur neque iuraret neque aliquam libidem exerceat, quod facto ipse uenit per aliqua interualla ante ipsos dicens Benedicite ter flexis genibus et postmodum osculatus fuit librum dictorum hereticorum et his completis [f° 272 v°] impossuerunt librum et manus super caput ipsius testis et legerunt euangelium et consequenter ipsi heretici fecerunt apparellamentum et fecerunt pacem ibi asculantes se se inuicem extraherent. De tempore quod sunt septem anni.

Dixit etiam quod in secta illa stetit per tres annos in eodem loco occulto in quodam clusello et ibi Guillelmus Costau et Arnaudus filius eius et mulier quedam de Podio Agot Raymunda uxor de Petri de Podio Agot afferebat eidem testi et aliis hereticis uirualia.

Item dicit quod antea ipse testis uenit cum Guiraud de Gordo et Bono Filio hereticis apud Lombers et intrauit domum Arnaudi Berengarii et aliorum hereticorum et ibi uenerunt ad uidendum ipse testis non cognouit et adorauit eos ut [f° 273 r°] predictum est.

Dicit se uidisse cum prefatis hereticis apud Graulet alios hereticos. De tempore quatuordecim anni.

Dicit etiam se interfuisse pluries seruicio hereticorum quod dicunt apparellamentum quod etiam faciunt de mense in mensem.

Dicit etiam quod post illos septem annos superius contentos et completos, ipse testis uenit Albiam et fuit reconciliatus per uenerabilem patrem episcopum albiensem et habuit literas reconciliationis sue et consequenter a fratre Arnaudo de ordine predicatorum dato inquisitore hereticorum.

Hec deposuit coram fratribus Ferrer et Petro de Citesio Inquisitoribus Testes fratres Poncius et Bernardus et Bernardus dominus de Vermeills.

Hec est confessio quam fecit fratri Arnaudo secundo kalendas maii anno Domini [f° 273 v°] millesimo ducentesimo tricesimo quinto, Raymundus Iohannes nepos den Seniore confessus est cum iuramento eorum fratre Arnaudo quod bene sunt quinque anni quod Petrus de la Corona diachonus hereticorum et Bernardus de la Mota, hereticus, diachonus hereticorum receperunt eum.

Interrogatus de loco dixit quod in nemore fuit et inde iuit in ciuitate que dicitur Ilarda et Arnaudus de la Sencie et socius eius heretici et manserunt in eadem ciuitate bene per octo dies.

Item dixit quod tribus annis mansit cum eis.

Là, le témoin fut malade dans un mas qui s'appelle Pechagut¹ et où Ponce Guilabert et son compagnon, hérétiques, lui donnèrent le Consolament et le reçurent dans la secte selon ce rite :

Après avoir placé sur le lit un banc recouvert d'un manuterge blanc, sur lequel était posé un livre qu'ils lisaient, ils lui posèrent différentes questions avec ce livre, puis l'un des hommes lui demanda s'il voulait recevoir l'ordination des mourants, et le témoin dit que oui. Après quoi, il se donna à Dieu et à l'Évangile et il promit de ne pas rester sans compagnon, ni de manger sans lui, ni de manger sans avoir prié auparavant, et que s'il était capturé sans son compagnon, il ne devait manger durant trois jours, et qu'il ne devait absolument pas manger de viandes, ni d'œuf, ni de fromage, ni une quelconque matière grasse, excepté de l'huile et des poissons, et qu'il ne devait mentir, ni jurer, ni assouvir un quelconque désir charnel. Cela fait, il vint devant eux en disant « Bénissez », trois fois les genoux fléchis, et ensuite il embrassa le Livre des hérétiques et cela fait, ils lui imposèrent le Livre et les mains sur la tête et ils lurent l'Évangile. Ensuite, ils firent un Appareillement et se donnèrent la Paix en s'embrassant de travers <sur la bouche> les uns les autres. Il y a sept ans².

Il a dit aussi qu'il était resté dans cette secte pendant trois ans, dans ce même lieu écarté, dans un clusel³, et là, Guillaume Coste, Arnaud, son fils, une femme de Pechagut, Raymonde, épouse de Pierre de Pechagut, apportaient des vivres au témoin et aux autres hérétiques.

De même, il dit qu'auparavant, le témoin vint, avec Guiraud de Gourdon et Bonfils, hérétiques, à Lombers et il entra dans la maison d'Arnaud Bérenger, ainsi que les autres hérétiques. Là, vinrent voir ces hérétiques quel'un que le témoin ne connaissait pas, et il les adora comme cela a été dit.

Il dit qu'il vit, avec les susdits hérétiques, d'autres hérétiques à Graulhet. Il y a quatorze ans⁴.

Il dit encore que : Il assista plusieurs fois au service des hérétiques qu'ils appellent appareillement et qu'ils faisaient de mois en mois.

Il dit encore que : Après ces sept ans, raconté et rapporté plus haut, le témoin vint à Albi et il fut réconcilié par le vénérable père, évêque d'Albi, et par la suite il eut sa lettre de réconciliation par frère Arnaud⁵, de l'ordre des Prêcheurs, inquisiteur des hérétiques.

Il fit cette déposition devant les frères Ferrer et Pierre de Citeaux, inquisiteurs. Témoins, frères Ponce et Bernard, ainsi que Bernard, seigneur de Vermeilles.

Ceci est la confession qu'il fit à frère Arnaud, le deux des calendes de mai⁶ de l'an du Seigneur 1235. Raymond Jean, neveu de messire Seminoret se confessa sous serment devant frère Arnaud que : Il y a bien cinq ans⁷ que Pedro de Corona, diacre des hérétiques, et Bernard de Lamothe, hérétique et diacre des hérétiques, le reçurent.

Interrogé sur le lieu, il a dit que c'était dans un bois et de là qu'il était allé dans la ville qui s'appelle Lerida, ainsi qu'Arnaldo de Lagente⁸ et son compagnon, hérétiques. Ils demeurèrent dans cette ville pendant bien huit jours. De même, il a dit qu'il avait demeuré trois ans avec eux.

1. Ce lieu-dit est mentionné plusieurs fois dans la déposition d'Arnaude de Lamothe, voir Doat XIII, f° 18 r°. Elle indique y avoir vu des hérétiques vers 1230.

2. C'est-à-dire, en l'an 1231 de ce calendrier, ce qui correspond, selon notre calendrier, à la période située entre le 23 mars 1231 et le 10 avril 1232.

3. Souterrain refuge.

4. C'est-à-dire, en l'an 1224 de ce calendrier, ce qui correspond, selon notre calendrier, à la période située entre le 14 avril 1224 et le 29 mars 1225.

5. Il s'agit probablement de Guillaume Arnaud qui fut assassiné à Avignonet.

6. C'est-à-dire, le 31 mai 1235.

7. C'est-à-dire, avant son retour en Lantarès qu'il faut situer vers avril 1229.

8. Voir la note 6 de la page 12 sur Arnaldo de Lagente.